Québec
Gouvernement du Québec
La ministre de l'Enseignement supérieur

Québec, le 23 novembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions du député de Hochelaga-Maisonneuve sur les possibilités d'élargissement du Programme de bourses à l'intention des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux (ci-après, le Programme) à la propédeutique de la maîtrise en travail social. À titre de ministre de l'Enseignement supérieur, il va sans dire que je suis grandement préoccupée par l'accessibilité aux études universitaires et par le soutien offert à la population étudiante, notamment lors des activités de stage.

Le Programme a été créé à l'automne 2019. Il vise à encourager les futurs diplômés des formations ciblées à persévérer dans leurs études et à les réussir et, ainsi, à contribuer à la réussite scolaire des étudiants ou à leur bonne santé physique et mentale.

Actuellement, les formations retenues conduisent directement à l'exercice d'une profession en rareté de main-d'œuvre ayant une incidence immédiate sur un bassin important d'utilisateurs des services publics, parapublics et communautaires. Bien que le baccalauréat et la maîtrise en travail social soient dans la liste des formations ciblées par le Programme, la propédeutique de la maîtrise en travail social n'a pas été incluse, car elle ne mène pas directement à l'obtention d'un diplôme ni à l'exercice d'une profession. Il s'agit d'une formation d'appoint permettant à des étudiants de satisfaire aux conditions d'admission de la maîtrise en travail social.

Bien que le propédeutique ne fasse pas partie de la liste des formations ciblées par le Programme à court terme, tout étudiant inscrit à une activité de stage obligatoire et qui satisfait aux critères d'admissibilité pourra obtenir une aide financière par l'entremise du Programme de prêts et bourses. À cet effet, les frais de stage font partie des dépenses admissibles de l'étudiant stagiaire, et ce, pour un montant de 495 $ par mois. Il s'agit d'une hausse significative de 214 $ par mois comparativement à l'année 2018-2019.

… 2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 781-6500
ministre_mes@mes.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 687-4093

Finalement, il importe de souligner qu'il est prévu que le Programme soit évalué cette année de manière à analyser sa pertinence et son efficacité ainsi qu'à prendre une décision éclairée quant à son amélioration.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,

Danielle McCann